

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. GÉRARD GAZAY**

OBJET : Provence Tourisme : subvention d'investissement 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme a renouvelé sa demande de subvention d'investissement à hauteur de 275 000 € pour l'année 2020. La somme sollicitée correspond à celle accordée par notre collectivité au titre de 2019.

Cette demande entre dans le champ de la convention d'objectifs cosignée le 8 mars 2018 pour la période 2018-2021.

Provence Tourisme a établi un plan d'investissement prévisionnel de 350 419 € qui s'orientera autour du renouvellement d'une partie du parc de matériels informatiques, ainsi que des abonnements et licences des différents logiciels et du développement de contenus dans le cadre du plan d'action de stratégie digitale autour de la marque et de son site associé « My Provence ».

L'agence continuera, notamment, à développer son activité sur les réseaux sociaux.

Il s'agira également de capitaliser sur les acquis de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence et de faire évoluer le site internet associé, dans le cadre de la poursuite de l'activité de l'agence sur cette filière.

Provence Tourisme poursuivra sa politique de fourniture de solutions logicielles en partenariat avec les collectivités locales et les offices du tourisme. :

- « PATIO » pour la gestion de l'offre touristique et culturelle,
- « GAIA » (Gestion Avancées des Informations d'Accueil) pour la qualification de la clientèle et la gestion des stocks de documentation,
- « DATALAB » pour la délivrance de statistiques de fréquentation et de données sur l'offre,
- « FLUX VISION » pour l'observation de la fréquentation et de la mobilité sur une zone géographique identifiée,
- « DECLALOC » pour la déclaration des locations saisonnières.

Provence Tourisme est identifiée comme un acteur majeur sur ces sujets, il s'agira de maintenir ces dispositifs tout en alignant ces solutions sur les démarches régionales, notamment avec le système APIDAE, sans rupture de services pour l'ensemble des utilisateurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL